SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCOTI 203** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 2 AVRIL 2025

N°25-XI

Le mercredi 2 avril 2025 à 17h42, le Comité syndical de l'Etablissement Public du SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 27 mars 2025 par Monsieur Joël GULLON, Président, à l'INP-ENSE3 à GRENOBLE.

Nombre de membres en exercice : 30 Nombre de membres présents : 21 2 Nombre de pouvoirs : Nombre d'entités territoriales présentes : 7

7 244,52 Nombre de voix:

Secrétaire de séance : Laurent THOVISTE

PRESENTS

Coralie BOURDELAIN, Albert BUISSON, Philippe CARDIN, Bruno CATTIN, Gilbert CHAMPON, Jean-François CLAPPAZ, Jean-Luc CORBET, Jean-Claude DARLET, Claude DIDIER, Jérôme FAUCONNIER, Vincent FRISTOT, Anne GERIN, Joël GULLON, Julien LORENTZ, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, Nadine REUX, Laurent THOVISTE, Roger VALTAT, Béatrice VIAL

SUPLEANT PRESENT:

François OLLEON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Florent CHOLAT à Philippe CARDIN Dominique PALLIER Roger VALTAT

OBJET: Rapport d'activité 2024

Sur rapport du Président,

Par renvoi aux dispositions applicables aux EPCI, les syndicats mixtes fermés doivent établir un rapport annuel d'activité dans les conditions définies par l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales.

Le SCoT de la grande région de Grenoble porte une planification territoriale pensée, dès sa conception, à une échelle large. Cette spécificité permet de mener des réflexions collectives correspondant à l'espace de vie des habitants. L'interdépendance et la complémentarité des sept intercommunalités nécessitent des réponses concertées et globales.

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID: 038-253804314-20250402-1_DEL_25_XI-DE

En 2024, dès le début de l'année a été engagée une actualisation approfondie du portrait de la Grande Région de Grenoble. Cette démarche, essentielle pour mieux comprendre les évolutions du territoire, a mobilisé de nombreux élus et partenaires. Ensemble, ils ont analysé les dynamiques démographiques, économiques et environnementales qui façonnent ce bassin de vie. Cet état des lieux partagé offre une vision claire et objective du territoire, puis permet d'identifier les leviers d'action pour un aménagement durable et équilibré.

Ensuite, a été conduit un travail d'évaluation approfondi de la mise en œuvre du SCoT après douze années d'existence. Ce bilan a mis en évidence les avancées significatives permises par le document de planification, mais aussi les limites et les ajustements nécessaires pour mieux répondre aux enjeux actuels, dans un contexte renouvelé. Forts de ce constat, une décision collective a été prise de lancer la révision du SCoT.

Ce rapport d'activité 2024 témoigne de l'engagement de notre établissement aux services des communes et intercommunalités du territoire et permet de revenir sur l'implication forte de l'équipe auprès des territoires (27 avis PLU, préparation des avis de la CDAC et de la CDPENAF) mais aussi pour l'organisation des nombreux temps forts des instances : 9 Bureaux et 4 Comités syndicaux dans des territoires différents.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

 De prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2024 de l'EP SCoT de la grande région de Grenoble

Le Président

Joël GULLON

- D'approuver ledit rapport d'activité 2024
- D'autoriser la diffusion du rapport d'activité 2024 de l'EP SCoT
- De transmettre ledit rapport d'activité 2024 aux EPCI membres de l'EP SCoT

Vote à l'unanimité

Fait à Grenoble, le 2 avril 2025

2